

Archive à valeur probante : premiers logiciels attestés

Dans son numéro d'avril 2015, Sic a présenté ADN Compta, une nouvelle initiative du Conseil supérieur pour développer une solution d'archivage taillée sur mesure pour les experts-comptables. ACD Groupe et EIC viennent de recevoir les premières certifications ADN Compta, prouvant que leurs logiciels étaient capables de produire des fichiers d'archive respectant la norme. Avec ses deux premières certifications, la norme est une réalité. Témoignages.

Pourquoi archiver la comptabilité de ses clients ?

Ludovic Velocci, directeur marketing et communication d'EIC, explique : « *en finalité de leurs missions, les experts-comptables doivent répondre à des obligations légales de clôture destinées à figer, sécuriser et archiver les données comptables produites. En tant qu'éditeur de logiciels pour la profession comptable, nous constatons régulièrement que ces travaux de clôture ne sont pas optimisés et ne sont tout simplement pas suffisamment sécurisés. ADN Compta nous apparaît donc comme la solution qui permet une organisation simple, performante et sécurisée. L'expert-comptable génère automatiquement le bon fichier, depuis nos logiciels comptables, lors de la clôture d'un dossier.* »

ACD Groupe renchérit « *ADN Compta va surtout amener de la sécurité à l'expert-comptable. Quand le dossier comptable du client est archivé, c'est une garantie qu'il est bien tenu. C'est aussi une sécurité par rapport à des procédures qui pourraient être enclenchées à l'avenir, notamment suite au FEC.* »

Contrairement à une simple sauvegarde qui permet de récupérer son environnement de travail suite à un virus ou à une défaillance infor-

matique, l'archive s'inscrit dans le moyen et le long terme.

Le principe est simple : pouvoir relire des données, parfois après plusieurs années, tout en apportant la preuve légale qu'elles sont restées fidèles à l'original. C'est la durée et la valeur probante de l'archive qui lui donnent sa valeur. Car bien entendu, et contrairement à une sauvegarde, le contexte de travail peut avoir évolué significativement entre la production du fichier et sa reprise. Qui aurait pu imaginer, il y a dix ans, l'importance que le téléphone intelligent prendrait dans nos vies ? De même qui sait quels outils informatiques nous utiliserons dans cinq ou dans dix ans ?

Ludovic Velocci d'EIC est confiant que « *même dix ans après, les données préparées en respectant la norme ADN Compta pourront être lues et exploitées, et ce, quelles que soient les évolutions informatiques intervenues durant la période d'archivage.* »

ADN Compta, une ouverture vers d'autres applications et d'autres utilisateurs

ADN Compta s'appuie sur les outils qui sont déjà mis en œuvre dans les cabinets. Ainsi pour EIC « *notre client aura ensuite la possibilité de coupler la production de ce fichier*

à des offres de signature électronique, comme Signexpert, et de coffre-fort électronique, comme celui proposé par Jedeclear. »

Eric Choteau-Laurent d'ACD Groupe envisage, à moyen terme, un tableau de bord ou une plateforme pour ressortir les chiffres en fonction des besoins et des interlocuteurs. « *Après avoir reçu l'autorisation du client, l'expert-comptable pourrait donner accès directement à certaines données comptables, par exemple à un banquier dans le cadre d'un dossier de prêt ou encore à un commissaire aux comptes.* »

Toutefois, et dans un premier temps, ADN Compta reste concentré sur l'archivage. Ces deux premières attestations rendent concret un travail entamé il y a plusieurs années déjà par le Conseil supérieur pour augmenter la sécurité juridique de l'expert-comptable et de son client. Bien entendu d'autres éditeurs travaillent, d'ores et déjà, à intégrer la norme, Sic ne manquera pas l'occasion d'en reparler. ■

